



ARML-ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES

Construire ensemble une place pour tous
les jeunes



emplois d'avenir

Vous souhaitez recruter
?

**Formez vos salariés
à l'image
de votre entreprise**

**Renforcez et
développez
votre activité**

**Engagez un jeune en
Emploi d'Avenir !**

www.missionslocales-aquitaine.fr



emplois d'avenir

Qui vais-je employer ?

Des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés), **peu qualifiés et en recherche d'emploi**. À titre exceptionnel, les jeunes sans emploi depuis un an résidant dans une zone urbaine sensible (ZUS) ou une zone de revitalisation rurale (ZRR) peuvent être diplômés jusqu'à Bac +3.

Des jeunes qui ont des compétences et une expérience : **en Aquitaine, la moitié des jeunes accueillis en Mission Locale sont issus de filières professionnelles et ont acquis des compétences spécifiques aux métiers visés. Deux tiers ont occupé au moins un emploi dans les 3 dernières années, et un tiers ont suivi une formation complémentaire.**

Ces jeunes ont bénéficié en moyenne de 4 entretiens individuels avec la Mission Locale pour conforter leur projet et suivre leurs recherches d'emploi ou de formation en 2012.

Quel est mon rôle ?

- **Offrir à un jeune l'opportunité d'accéder à un emploi**
- **Lui donner les moyens de se former**
- **L'encadrer et l'accompagner** (désigner un tuteur) dans son parcours avec l'aide de la Mission Locale
- **Développer ses compétences et qualifications**, avec la mise en œuvre d'actions de formation

Des recrutements de qualité : seulement 2 % de contrats rompus (à l'initiative de l'employeur ou du jeune) **depuis le lancement du dispositif.**

Présentes sur l'ensemble du territoire aquitain, les 23 Missions Locales exercent une mission de service public pour l'orientation et l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

La Mission Locale aide le jeune à **construire son projet et sécuriser sa relation avec l'employeur** pendant la durée du contrat.



Quels sont les avantages ?

1. **Recruter un jeune motivé à temps complet sur un contrat de longue durée**
2. **Un contrat sur mesure** : sous la responsabilité du **tuteur que vous aurez désigné, le salarié est formé** au poste de travail (en interne et/ou en externe) selon les besoins
3. Une **aide de l'État pendant 3 ans** à hauteur de **35 % de la rémunération brute mensuelle** (base Smic)
4. **Bénéficier de l'appui de la Mission Locale** pour l'**accompagnement et l'intégration du jeune, la recherche de solutions pour la formation ou en cas de difficulté** intervenant pendant la durée du contrat

Comment ça marche ?

1. **Prenez contact avec la mission locale** de votre territoire
2. La Mission Locale vous **informe sur les conditions de l'aide** et **vous propose des candidats**
3. Vous choisissez le candidat, **signez le contrat de travail** et la demande **d'aide d'emploi d'avenir**

Quel est le coût à ma charge ? Simulation pour un emploi à temps plein.

	Entreprises privées Aide de 35 %	GEIQ Aide de 47%
(1) Rémunération brute (smic 35 h)	1430 €	1430 €
Cotisations sociales après exonérations	+ 210	+ 210
(2) Rémunération avec cotisations	= 1640 €	= 1640 €
(3) Aide de l'État	- 501	- 672
Reste à charge hors cotisations (1)-(3)	= 930	= 758
Reste à charge avec cotisations (2)-(3)	Soit = 1 139 €	Soit = 968 €

Construire ensemble une place pour tous les jeunes

Le rôle des Missions Locales dans les emplois d'avenir

1. **Recueillir les offres** d'Emplois d'Avenir, aider à la définition du poste
2. **Vérifier l'éligibilité des candidats**
3. Préparer et **présélectionner des candidats**
4. **Attribuer l'aide** : préparation et signature du Cerfa d'attribution de l'aide financière à l'employeur, appui à la conclusion du contrat de travail
5. **Désigner un conseiller référent unique, chargé d'accompagner le jeune et de répondre aux interrogations du tuteur** : il est le pivot du dispositif et organise des entretiens tripartites réguliers *
6. **Participer à la mise en œuvre des actions de formation** en lien avec l'employeur et l'OPCA
7. **Préparer la sortie de l'Emploi d'Avenir** avec comme objectif l'insertion du jeune en emploi durable

* Les entretiens tripartites

(employeur, salarié mission locale)

Le bilan d'intégration dans l'emploi : 3 mois après l'embauche, un 1^{er} état des lieux pour ajuster les engagements initiaux

Les bilans intermédiaires annuels : faire le point sur les compétences et qualifications acquises et à acquérir, et la réalisation du parcours prévisionnel de formation

Le bilan final 2 mois avant la fin du contrat : finaliser l'attestation d'expérience professionnelle et envisager la suite du parcours

« La
formation
est un
facteur
clé de la
réussite
des
emplois
d'avenir »

Mission Locale du Périgord Noir

05 53 31 56 00

eamlpn@orange.fr